



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : O.E/REG/001/10/25 Révision N° : 01

Contrôle réglementaire de Compresseur d'air.

Client : SGTM

Chantier : OSBL MAZINDA

Rédacteur :

Date de l'édition : 02/10/2025

Rapport n° : O.E/REG/001/10/25

Révision : 01

Page : 5

Référence :

S2G TEST INDUSTRIEL sas
Central Pk . 1mm A
3eme Etage Bureau N°21
Mohammedia 1



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : O.E/REG/001/10/25

Révision N° : 01

1. OBJET :

A la demande de la société SGTM, S2G TEST INDUSTRIEL a procédé au contrôle périodique réglementaire des appareils ou machines

2. REGLEMENTATION

Les appareils ou les machines et les catégories des appareils ou des machines pour lequel l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques sont soumis aux textes réglementaires ci –après :

- Loi n° 65-99 relative au code du travail promulguée par le dahir n° 01-03-194 du 14 Rejeb 1424 (11 septembre 2003) notamment son article 287 ;
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Jourada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code de travail.
- Décret n° 2-12-236 du 21 Moharrem 1435 (25 novembre 2013) : fixant les conditions d'utilisation d'appareils ou de machines susceptibles de porter atteinte à la santé des salariés ou de compromettre leur sécurité ;
- Arrêté du ministre du travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Jourada II 1439 (15 mars 2018) : déterminant les appareils ou les machines et les catégories des appareils ou de machines pour lequel l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu

3. DONNEES DE VERIFICATION

Inspecteur	Equipe S2G
Compte rendu de fin de visite	Fait par Equipe S2G
Lieu d'intervention	OSBL MAZINDA
Date d'intervention	02/10/2025
Date de la dernière vérification	NA
Date de la prochaine vérification	02/10/2026
Type de vérification	Contrôle périodique réglementaire

Légende /abréviation :

A : Applicable

NA : Non Applicable

C : Conforme

NC : Non Conforme



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : O.E/REG/001/10/25 Révision N° :01

4. IDENTIFICATION DE LA MACHINE :

Désignation	Compresseur d'air
Constructeur	AIRMAN
Type	PDS185S
Pression service	0,69MPA
N° de série	B4-6C2B647
Année de fabrication	NA
Code interne	31792

5. EXAMEN DOCUMENTAIRE

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Carnet de maintenance	A	C	
Affichage divers (plaque constructeur)	A	C	
Consignes de securit et d'utilisation	A	C	
Déclaration de conformité/marquage CE ou autre	A	C	
Notice d'installation et d'utilisation	A	C	
Notice d'instruction	A	C	
Rapport de vérification	A	C	

6. EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIEL

a- Vérification visuelle de l'état physique du matériel

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Etat de propreté	A	C	
Stabilité de la machine sur son bâtis	A	C	
Fixation des éléments de protection	A	C	
Etat des matériaux	A	C	
Etat des liaisons et raccordement électriques	A	C	
Etat des liaisons et raccordement hydrauliques et pneumatiques	A	C	



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : O.E/REG/001/10/25 Révision N° : 01

b- Vérification des éléments fonctionnels

	A/AN	C/NC	COMMENTAIRES
Dispositifs de protection	A	C	
Bruits	A	C	
Vibration	A	C	
Température	A	C	
Chocs	NA	C	
Dispositifs d'arrêt automatique	A	C	
Dispositifs d'actionnement volontaire	A	C	

c- Vérification des réglages et des jeux

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Niveau des fluides	NA		
Pression d'air	A	C	
Etat des ressorts	A	C	
Appréciation des jeux anormaux dans les organes mécaniques de commande	NA	C	
Réglage des fins de courses	A	C	

d- vérification de l'état des indicateurs

	A/AN	C/NC	COMMENTAIRES
Manomètre	A	C	
Thermomètre	NA		
Tachymètre	NA		
Dispositifs de signalisation	A	C	



Rapport de visite

Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : O.E/REG/001/10/25 Révision N° : 01

6 - SYNTHESE DES OBSERVATIONS :

7- CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATION : satisfaisant

Ce compresseur d'air est en état. Il peut être mis en service.

NOM ET VISA DU VERIFICATEUR

VISA DE DIRECTION



